



Réf. : C.L.10.2018

... Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a l'honneur de communiquer aux Membres de l'Organisation, conformément aux articles 5 et 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif, qui se tiendra le lundi 28 et le mardi 29 mai 2018,¹ et s'ouvrira à 9 h 30 au Siège de l'OMS, à Genève (Suisse).

Dans l'esprit des efforts actuellement menés pour rationaliser le processus d'inscription, l'inscription en ligne est exigée pour la participation au Conseil exécutif. L'inscription peut se faire **à partir du 16 avril 2018** en suivant le lien <http://extranet.who.int/bpmext/meetingregistration.aspx>, nom d'utilisateur : ebuser, mot de passe : Hamiki28. À cet égard, nous attirons l'attention des États Membres sur les nouvelles dispositions prises pour les badges d'identité avec photo.

Les instructions concernant les inscriptions en ligne peuvent être téléchargées à partir du site Web Gouvernance (<http://www.who.int/governance/registration/fr/index.html>).

Les badges pourront être retirés au Siège de l'OMS à partir du lundi 28 mai à 7 h 30 ou au Palais des Nations à partir du jeudi 24 mai à 14 heures (entre les portes 13 et 15).

Conformément à la résolution WHA49.9 (mai 1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité des sexes au sein de leur délégation.

Les documents de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif seront accessibles sur le site Internet de l'OMS (<http://www.who.int/gb/>).

Genève, le 2 avril 2018

¹ Voir la décision EB142(11) du Conseil exécutif, 27 janvier 2018.

... PIÈCES JOINTES (2)



Ordre du jour provisoire

1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur

2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Documents EB143/1 et EB143/1(annoté)

3. Résultats de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé

4. Autres questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

4.1 Réforme de l'OMS : gouvernance

Documents EB143/2, EB143/3 et EB143/4

4.2 Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Document EB143/5

4.3 Évaluation : rapport annuel

Document EB143/6

4.4 Partenariats hébergés

- Rapport sur les partenariats hébergés

Document EB143/7

- Examen des partenariats hébergés

Document EB143/8

4.5 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

Document EB143/INF./1

4.6 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Documents EB143/9 et EB143/9 Add.1

4.7 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Document EB143/10

4.8 Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

Document EB143/11

5. Questions soumises pour information

5.1 Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Document EB143/12

5.2 Classification internationale des maladies

Document EB143/13

6. Clôture de la session

= = =



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur**
- 2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Résultats de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé**
- 4. Autres questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance**

4.1 Réforme de l'OMS : gouvernance

Le Directeur général présentera trois rapports sur ce point. Le premier proposera des mesures pour améliorer l'efficacité des organes directeurs et l'accent mis sur les questions stratégiques. Le Conseil examinera également un deuxième rapport présentant une analyse des règlements intérieurs des organes directeurs et des options en vue d'adopter les amendements nécessaires à ces textes ou d'en recommander l'adoption. Enfin, le Conseil examinera un troisième rapport rendant compte de l'évaluation que le Bureau du Conseil exécutif a fait de son utilisation, à titre d'essai, de l'ensemble de critères et de l'outil de hiérarchisation des propositions d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour.

4.2 Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera saisi, à l'ouverture de sa session, du rapport de la vingt-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir les 17 et 18 mai 2018.

4.3 Évaluation : rapport annuel

Conformément à la politique d'évaluation actuellement en vigueur, approuvée par le Conseil dans la décision EB131(1) (2012), un rapport annuel d'évaluation sera présenté au Conseil par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Ce rapport fera état des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation et du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour l'exercice 2016-2017, et rendra compte des enseignements tirés des évaluations récentes au niveau institutionnel. En outre, le Conseil sera invité à examiner un projet de politique d'évaluation (2018) en vue de l'approuver.

4.4 Partenariats hébergés

Dans la décision EB132(10) (2013), le Conseil exécutif a prié le Comité du programme, du budget et de l'administration, entre autres dispositions, de veiller à ce que les modalités relatives aux partenariats hébergés soient réexaminées périodiquement et au cas par cas concernant leurs contributions à l'amélioration des résultats sanitaires, l'interaction de l'OMS avec chacun des partenariats hébergés et l'harmonisation de leurs activités avec celles de l'OMS, et de formuler des recommandations à soumettre à l'examen du Conseil, le cas échéant, moyennant l'inscription systématique d'un point sur ce sujet à l'ordre du jour du Conseil.

- Rapport sur les partenariats hébergés

Le Directeur général présentera au Conseil un point général de la situation concernant les partenariats hébergés.

- Examen des partenariats hébergés

Le Directeur général mettra à la disposition du Conseil un rapport sur UNITAID dans le contexte de l'examen périodique des modalités relatives aux partenariats hébergés, mentionné ci-dessus.

4.5 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

4.6 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

4.7 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

4.8 Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

Le document comprendra la proposition du Comité régional au Conseil pour la nomination du Directeur régional.

5. Questions soumises pour information

5.1 Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Conformément à l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumettra au Conseil pour examen un rapport relatif aux réunions de comités d'experts et de groupes d'étude comprenant un résumé des recommandations contenues dans leurs rapports, ainsi que ses observations quant à leur importance pour les politiques de santé publique et leurs incidences sur les programmes de l'Organisation.

5.2 Classification internationale des maladies

Les travaux préparatoires à la onzième révision de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-11) ont avancé depuis le dernier compte rendu que le Conseil exécutif a examiné à sa cent trente-neuvième session,¹ et la révision touche à sa fin. Le rapport du Directeur général présentera globalement les dernières étapes du processus de révision, et les préparatifs qui faciliteront à la fois l'utilisation pour générer des données fondées sur l'expérience pratique et pour soumettre la version définitive de la CIM-11 à l'Assemblée de la Santé.

6. Clôture de la session

Note :

Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Directeur général a envoyé le projet d'ordre du jour provisoire aux États Membres le 23 février 2018 pour qu'ils formulent des observations. Aucune proposition d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour n'a été reçue avant la date limite du 19 mars 2018.

= = =

¹ Voir le document EB139/7.